

L'ÉMIGRÉ MAROCAIN EN FRANCE

Son budget, son habitation, sa famille.

Il est peu de questions aussi délicates, peu de problèmes où l'arbitraire, qui se manifeste dans le choix et l'étude de quelques cas isolés, risque autant de conduire à des conclusions erronées.

Néanmoins on a cru devoir établir des budgets marocains-types pour clore utilement ces lignes, en faisant appel à l'indulgence des spécialistes en la matière. On a choisi pour établir les budgets correspondants trois genres de vie qui résumant, dans leurs grandes lignes, ceux qu'on peut trouver dans nos colonies marocaines d'ouvriers :

1° Budget d'un *Marocain semi-spécialisé* de la région parisienne ;

2° Budget d'un *manœuvre* de la région parisienne ;

3° Budget d'un *mineur* de la région stéphanoise.

Il convient de grouper, pour constituer ces budgets, les gains et les dépenses. Mais avant d'entreprendre ce groupement, il importe de mettre en lumière la carence d'un des éléments essentiels du problème : l'*indice du coût de la vie propre aux émigrés nord-africains en France*.

S'il est en effet toujours possible de faire, à une époque donnée comme on l'a entrepris, une étude approfondie des proportions de denrées entrant dans la ration journalière du Marocain en France, et de déterminer le prix de revient de celle-ci, la méthode se révèle inapplicable pour qui n'a pas le temps de se consacrer aux recherches qu'elle exige. Il est cependant évident que l'indice du coût de la vie fourni par les organismes officiels de France ne peut s'appliquer au cas envisagé. Il faudrait, en conséquence, mettre sur pied un nouvel indice qui soit également une moyenne arithmétique pondérée des prix unitaires préalablement calculés pour un certain nombre d'articles à retenir. Les poids indiqués représenteraient, en tant pour cent, comme pour l'indice « français », les parts relatives, dans le budget de l'ouvrier marocain, des dépenses correspondant à ces différents articles.

Le tableau suivant, qui donne la liste des denrées et matières servant au calcul de l'*indice pondéré français*, montre que certaines denrées qui le composent sont pratiquement inconnues des Marocains et que, par contre, il manque quelques-unes de celles qu'ils consomment en quantité importante ; les indices unitaires existants s'en trouvent faussés :

Pain	9.0	Lait	3.0
Farine	0.3	Fromage	2.5
Pâtes alimentaires.	1.2	OÛfs	2.0
Riz	0.5	Saindoux	2.0
Pommes de terre..	2.5	Beurre	2.0
Haricots	0.9	Huile	2.0
Lentilles	0.8	Sucre	1.5
Pois secs.....	0.8	Café	1.8
Bœuf à bouillir {	6.8	Chicorée	0.2
Bœuf à rôtir... }		Chocolat	1.2
Veau poitrine .	3.4	Sel	0.3
Veau quasi ...	3.4	Vin	7.5
Mouton poitrine {	3.4	Charbon	2.5
Mouton gigot . }		Pétrole	6.5
Porc échine ... {	3.4	Gaz	1.2
Porc lard gras. }		Electricité	0.8
Poisson	1.0	Savon	2.0

On a mis en italique les denrées à supprimer et en encre grasse les chiffres qui appellent les rectifications les plus importantes pour l'établissement d'un indice applicable aux Nord-Africains en France.

Compte tenu de ces remarques, on pourrait proposer le tableau suivant des denrées couramment employées par les Marocains (ceux de la région parisienne notamment) et affectées des coefficients qui font de ce tableau un nouvel indice du coût de la vie, approprié au genre de consommateurs étudiés :

Pain	10.0	Bœuf	9.0
Semoule	5.0	Veau	1.0
Pâtes alimentaires.	1.0	Mouton	3.0
Pommes de terre.	3.0	Poule	1.0
Haricots	3.0	Lapin	1.0
Pois secs	1.0	Poisson	0.5
Lait	3.0	Condiments	1.0
Fromage	0.5	Légumes verts ...	6.0
OÛfs	2.5	Bière	3.5
Beurre	3.5	Vin	3.0
Huile	2.0	Amandes-cacahuètes	2.0
Sucre	5.5	Charbon	2.5
Café	1.5	Electricité	0.5
Thé	4.5	Pétrole	2.0
Menthe	2.0	Alcool	4.0
Sel	0.5	Savon	1.5

On notera que : 1° les 34 rubriques de l'indice français ont été réduites ici à 32 ; 2° il y figure en moins : le riz, les lentilles, le porc (échine et lard), le saindoux, la chicorée, le chocolat, le gaz ; 3° ont été maintenus mais avec des coefficients plus faibles : le fromage, le vin, le veau, le mouton ; 4° ont été introduits dans l'indice : la semoule, la poule, le lapin, le thé, la menthe, les condiments, les légumes verts, la bière, les amandes et les cacahuètes, l'alcool : la longueur de cette liste et des deux précédentes prouve à quel point l'indice français était insuffisant, voire erroné en notre matière.

5° Le total des coefficients (90) épuise à 10 % près toutes les dépenses marocaines qualifiées d'alimentaires *lato sensu* : le total français (73) laissait de côté 27 % de ces mêmes dépenses qu'il eût fallu trop de rubriques pour comprendre dans un tableau maniable. Ces 27 % représentent une vingtaine de denrées au moins, celles-là précisément qui donnent au menu français sa variété.

On peut donc serrer de beaucoup plus près le budget du Marocain qui est composé de dépenses relativement plus accessibles au calcul statistique que celui de l'Européen.

Ce tableau présente une « moyenne ». Il a été établi au moyen d'une série de tableaux réduits tirés de budgets réels assez différents les uns des autres. Ce sont ces budgets qu'il nous reste maintenant à présenter (1).

A. — Budget d'un Marocain de 30 ans, ouvrier semi-spécialisé de la région parisienne, vivant en groupe avec des camarades.

a) Ressources : sa paye de quinzaine : celle-ci variait entre 650 et 750 francs net en février-mars 1937. Soit, annuellement, avec les congés payés (26 x 700)..... 18.200 »

b) Dépenses :

Logement : pour le groupe de 8, annuellement, 2.400 et 100 francs d'impôts ; amortissement des meubles : 200 francs. Le chauffage est compté dans le département alimentation. Eau et électricité sont comprises dans le loyer.

Soit pour un seul $\frac{2.400 + 100 + 200}{8} = 337,50$.

En gros 350 »

Vêtements : 1° annuellement : chemises, chaussettes, paire de chaussures (et réparations) 300 »

Lavage du linge et réparations, menus achats (serviettes, mouchoirs, etc...) par an.. 210 »

2° Tous les 2 ans : 2 costumes de travail d'hiver, 1 costume de travail d'été, pull-over, casquette : 1.060 francs, par an 530 »

3° Tous les 3 ans, draps, costume marocain, chaussures de sortie, costume confection : 900 francs, par an 300 »

4° Amortissement couvertures, nattes, valises, divers, par an 60 »

Au total, pour le rayon vêtements, par an 1.400 »

Alimentation : une moyenne de 4 francs par repas principal (2) et 4 francs pour le petit déjeuner, le casse-croûte, le thé à la menthe le soir : 12 francs par jour.

Soit, par an : $365 \times 12 = 4.380$ 4.380 »

Amortissement des ustensiles, dépenses d'invitations. Supplément de charbon l'hiver : 120 francs 120 »

Soit, par an : $4.380 + 120 = 4.500$
francs (2) 4.500 »

Autres dépenses :

Transports ; amortissement vélo, etc. 150 »

Coiffeur, toilette 130 »

Bains, douches 50 »

Tabac, cinéma, cafés (3)..... 300 »

Fêtes, cadeaux 200 »

Divers (4) 170 »

Total 1.000 »

Total général des dépenses annuelles normales 7.250 »

On peut admettre que ce chiffre constitue un *minimum*, le chiffre maximum étant voisin de 9.100 francs, soit 50 % des ressources. La dépense de 7.250 francs est fréquente pour des groupes supérieurs à 6. Elle représente alors 40 % des ressources environ.

Ce premier budget se solde donc par un excédent annuel normal de 9.000 à 11.000 francs en chiffres ronds.

B. — Budget d'un Marocain de 20 à 40 ans, manœuvre de la région parisienne, vivant en groupe avec des camarades.

a) Ressources : sa paye de quinzaine qui variait entre 550 et 600 francs en février-mars 1937.
Soit un gain annuel moyen de 14.950 »

b) Dépenses :

Logement : environ 300 »

Vêtement : à peu de choses près, comme au budget précédent 1.300 »

Alimentation :

Les mêmes dépenses qu'au budget précédent 4.500 »

Autres dépenses :

Les mêmes 1.000 »

Total des dépenses 7.100 »

La balance positive s'établit donc avec un excédent de 7.850 francs maximum, les dépenses ci-dessus étant des dépenses minima. Le chiffre normal de l'excédent variera, suivant les cas, entre 6.000 et 7.850 francs, représentant de 40 % à 52 % du salaire.

(2) Ce chiffre est un minimum et ne vaut que pour la période de février-mars 1937. En effet, les mouvements des prix depuis deux ans ont été très sensibles, témoin cet indice de la dépense d'une famille ouvrière de quatre personnes (budgets types uniformisés) :

Base 100 en 1930

Seine :
Mai 1936, dépense totale : 82.6. — Alimentation seule : 47.5
Novembre 1936, dépense totale : 91.9. — Alimentation seule : 54.2.

Loire :
Mai 1936, dépense totale : 89.7. — Alimentation seule : 51.4.
Novembre 1936, dépense totale : 98.0. — Alimentation seule : 57.1.
(Cf. Bull. Minist. du travail : 4^e trim. 1936, p. 525).

Avec la même base (1930 = 100) on a pu noter les variations suivantes de l'ensemble des prix de détail dans toute la France (il s'agit ici d'une moyenne des variations des différentes denrées : pain, boulangerie, épicerie, légumes, boisson, etc...) :

1929 : 104.6 1931 : 100.1 1933 : 83.1
1930 : 100.0 1932 : 89.1 1934 : 80

(Bull. de la Statis. Gén. de la France, T. XXIV, p. 67).

On touche ici du doigt la relativité des hausses ou des baisses de salaires (salaire nominal) : tout doit être ramené à leur pouvoir d'achat (salaire réel)

(3) Le tabac est assez peu utilisé, pas davantage le kif. Par contre les dépenses faites au café (limonade, bière, citronnade, et surtout café noir sucré) sont souvent très élevées et atteignent 10 et 15 francs par semaine à elles seules dans de nombreux cas.

(4) Pratiquement, aucune dépense de journaux, de revues, et fort peu de fantaisies, petits souvenirs, etc.

(1) Les chiffres ci-dessous se rapportent au début de 1937. Depuis cette date, l'augmentation du prix des denrées a été considérable (de 15 à 30 %, parfois même 50 %), tandis que les salaires se sont stabilisés après une importante hausse. Les chiffres d'épargne proposés doivent donc être rectifiés en conséquence et (étant donné que l'alimentation surtout a enchéri) être diminués de 10 à 20 % suivant les cas, pour le 2^e et surtout le 3^e trimestre 1937.

C. — Budget d'un Marocain de 20 à 40 ans, manœuvre dans les mines de la Loire, vivant avec un seul camarade.

a) Ressources : sa paye de quinzaine qui variait entre 420 et 500 francs (février 1937) à cause d'un chômage partiel de plusieurs heures par quinzaine, soit une moyenne annuelle de 470 × 26	12.120 »
b) Dépenses :	
Logement : (charbon + électricité gratuits)	250 »
Vêtements : dépenses légèrement inférieures à celles du manœuvre parisien (vie plus frustrée dans la Loire).....	1.200 »
Alimentation : une moyenne de 10 francs par jour (avec le charbon gratuit) + dépenses extraordinaires (5)	3.800 »
Autres dépenses : (cafés surtout et fêtes, tabacs, etc.) (6)	600 »
Le total des dépenses se monte à..	5.850 »

L'excédent budgétaire se chiffre par une somme de 6.270 francs et un minimum de 5.000 francs. Dans le cas étudié la dépense de logement est supérieure de 50 francs environ à la moyenne, le logement à deux revenant plus cher que la location en groupe ; de même pour l'alimentation dont le coût peut être réduit de 250 ou 300 francs au moins, pour la même raison. Soit un maximum d'épargne possible remonté de 6.270 francs à 6.600 francs environ, chiffre qui semble être le taux normal pour la majorité des manœuvres de la Loire lorsque aucun chômage ne vient réduire leur gain d'un tiers ou de moitié. Leur vie est plus frustrée que celle de leurs camarades de la région parisienne, leur genre de travail plus pénible dans beaucoup de cas, et leur salaire, proportionné au coût de la vie stéphanoise, inférieur de plus de 20 %. Ces quelques constatations expliquent fort bien l'excellente renommée dont jouit la région parisienne en ce moment auprès des nouveaux émigrants.

Pour résumer ces quelques pages consacrées à l'étude de trois budgets types, on peut dire :

1° Qu'aux taux actuels des salaires (premier semestre 1937), la moyenne des sommes que le Marocain peut normalement économiser en une année varie entre 5.000 et 11.000 francs ;

2° Que le taux moyen des économies pour l'ensemble des Marocains en France ayant du travail en tout temps n'est pas inférieur à 6.000 francs ;

3° Que ce chiffre est applicable aux 3/5^e des Marocains au moins, 1/5^e gagnant moins ou dépensant plus que la moyenne, 1/5^e dépensant moins, mais surtout gagnant plus que la moyenne ;

(5) Voir remarque précédente, n° 2.

(6) Il est difficile de généraliser en matière de « dépenses diverses ». Tels groupes où l'entraide fonctionne bien (AIT Ba Amrane, Ida Oultit notamment), sont grevés de frais parfois considérables du fait de cet altruisme : on a vu, en 1937, à Saint-Etienne, une ouâda (repas avec petite fête) rapporter à ses organisateurs 3.735 francs ; il s'agissait de 2 Marocains qui retournaient au Maroc, l'un vieux et malade (son plateau reçut 3.000 francs), l'autre jeune et en chômage (735 fr.). Les donateurs étaient une soixantaine. Les frais de la ouâda s'élevaient à environ 200 francs (pain, 15 kilos ; petit pois, 10 kilos ; viande, 6 kilos ; thé, sucre, bière, etc.).

4° Que la proportion de 45 % d'épargne est celle qui semble la plus courante dans les conditions actuelles (salaires et dépenses du premier trimestre 1937) (7).

C. — De quelques problèmes particuliers.

Il est assez malaisé de rattacher avec une rigoureuse logique les trois questions de l'hygiène, de la famille et de la religion à la division antérieure : elles intéressent également, peu ou prou, les Marocains non-ouvriers qu'il reste à étudier. Néanmoins, on a jugé préférable d'aborder ici ces problèmes qui touchent de beaucoup plus près l'émigré marocain travailleur manuel que les autres catégories de Marocains, numériquement d'ailleurs peu importantes (les militaires mis à part).

a) L'hygiène.

Quelle est la situation de l'ouvrier marocain émigré en face des exigences de l'hygiène moderne ?

Après ce qui a été dit concernant l'habitation et l'alimentation, on imagine aisément que les Marocains ont encore à faire beaucoup de progrès dans ce domaine.

Les hygiénistes qualifiés estiment que les caractéristiques dominantes à retenir comme indice d'un mauvais état sanitaire et comme sources de contamination interhumaine sont principalement :

1° L'habitation insalubre ; 2° la mauvaise hygiène ; 3° la sous-alimentation et le surmenage ; 4° l'attrait de la grande ville occasionnant des concentrations à haute densité d'inadaptés à la vie urbaine ; 5° l'afflux quotidien des travailleurs aux lieux d'activité. Quatre au moins de ces points nous sont connus : on a constaté déjà que l'émigré marocain est assez mal logé dans l'ensemble (ce qui ne signifie pas taudis) ; qu'il est surmené et sous-alimenté très souvent ; qu'il n'est pas habitué à la vie urbaine et habite cependant dans de grandes agglomérations ; qu'il travaille enfin en contact avec tous les autres ouvriers de son usine ou de sa mine dans une même atmosphère lourde et surchauffée.

Le seul point à éclaircir est celui de la mauvaise hygiène.

Quelle est la situation physique du Marocain qui débarque en France ? On est d'accord pour reconnaître : 1° qu'il n'est généralement pas tuberculeux ; 2° ni alcoolique ; 3° ni atteint de fièvres pernicieuses (comme les Extrêmes-Orientaux) ; 4° par contre, il est 75 fois sur 100 au moins syphilitique. Le microbe de cette terrible

(7) On a supposé jusqu'ici que le Marocain subvenait à ses seuls besoins en France. On l'a dit, il n'est pas rare qu'un groupe de 4 ou 5 Marocains nourrisse et héberge un camarade chômeur, parfois deux, pendant de longs mois. L'entraide est sacrée. Les obligations qu'elle fait peser sur le groupe sont assez lourdes ; elles diminuent d'autant les possibilités d'envoi de numéraire ou l'épargne des intéressés. Quant à la proportion gain-économie, on peut noter cette phrase que M. L. Milliot écrivait en 1934 (Bull. Econ. du Maroc, juillet 1934, p. 316) en parlant des saisonniers rifsains en Algérie : « D'une façon générale, on peut admettre que le travailleur économise environ la moitié de son salaire, l'autre partie étant dépensée pour la nourriture et pour les déplacements d'un chantier à l'autre. »

maladie est beaucoup moins virulent sur lui d'ailleurs que sur l'Européen ; communiqué à celui-ci, il reprend sa virulence (8).

Que va devenir la santé du Marocain après un assez long séjour dans la métropole ? Un petit nombre d'émigrés prennent l'habitude de boire de l'alcool et le sort de ceux-là est de finir en peu de temps leurs jours en France. Ceux qui boivent du vin sans aucun excès, contractent néanmoins, par manque d'habitude, certaines maladies d'éthylques, atteignant notamment le foie.

Suivant les métiers les Marocains courent des risques professionnels : le mineur qui doit travailler à moitié nu au fond de la mine, le corps plongé dans une certaine épaisseur d'eau, malgré ses bottes et des vêtements de protection en caoutchouc, est souvent victime de pneumonies ; il est aussi à la merci d'une bacillose anthracitaire qui le terrasse en quelques jours. Le Marocain qui travaille à l'étamage, au mélange des caoutchoucs, aux vernis, à la céruse, etc., doit surveiller ses bronches et lutter contre l'empoisonnement qui le gagne lentement (absorption de lait notamment).

Mais le grand mal qui mine la colonie marocaine en France est la *Tuberculose*. Quelques chiffres ici ne sont pas inutiles. En 1926, le docteur V. Storage pouvait écrire que sur 537 étrangers admis, d'octobre 1925 à mars 1926 à l'hôpital Tenon (soit 6,4 % d'étrangers) on comptait 41 Marocains et Tunisiens ; qu'à l'hôpital Beaujon 5 Algériens sur 7 hospitalisés et 3 Marocains sur 10 étaient tuberculeux (9). A Tiznit, en 1936, sur 50 fiches d'émigrés de retour dans leur bled, on notait 5 atteints d'une façon visible, et le docteur Gaud nous signalait que ceux-là mouraient dans les deux ans de leur retour en général, non sans provoquer autour d'eux une grave contamination.

Le docteur Deligné a écrit à ce sujet un article des plus documentés et des plus instructifs dans le *Bulletin de l'Institut d'hygiène du Maroc* (10) et dans lequel on peut relever ces lignes : « Les premiers symptômes du mal ne

les arrêtent pas dans leur travail... Ce n'est qu'à bout de forces, amaigris, rongés par le mal, que sur leur désir ou malgré eux des camarades les conduisent à l'hôpital, le plus souvent pour y mourir.

« Des statistiques récentes montrent quelle place les indigènes de l'Afrique du Nord tiennent dans les services d'assistance de la métropole. Au Maroc, les deux tiers des hospitalisés dans les salles de tuberculeux des formations sanitaires des villes sont en provenance du Sous, du Drâa, du Daddès. »

Les petits groupes nord-africains de la métropole ont longtemps constitué pour la tuberculose des nids excellents de développement : la vie en commun de 6 ou 8 personnes sur des espaces de quelques dizaines de mètres carrés, les repas pris ensemble, le thé bu dans les mêmes verres, etc., tout était propice à la diffusion du bacille. On a souvent noté que le travail par équipes faisait, des lits jamais refroidis sur lesquels les ouvriers dormaient à tour de rôle, les meilleurs réservoirs de microbes actifs.

A ces conditions internes de propagation du mal viennent s'ajouter des circonstances extérieures. Les communes de banlieue et les quartiers que les Nord-Africains habitent sont les plus touchés par la tuberculose.

Ainsi, dans la banlieue parisienne nord, Gennevilliers vient en tête des communes de la Seine pour sa proportion de décès tuberculeux qui atteint 60 % de l'ensemble des décès de 20 à 39 ans. Les arrondissements de Paris les plus « pourris » n'atteignent que 53,2 (3^e arr^e) et 50,5 (4^e).

En banlieue, on a : Asnières, 50,3, Clichy, 50,8, Colombes, 48,3, Garennes-Colombes, 54,6, Nanterre, 49,7, tandis que la moyenne générale pour l'arrondissement de Saint-Denis est de 45,3 (11). A Gennevilliers, 44,3 % des habitants décédés de la tuberculose en 1931 avaient entre 20 et 39 ans (Nanterre, 42,0).

L'extrait suivant d'un tableau donnant la mortalité générale et tuberculeuse en 1931 permettra de faire de concluantes comparaisons entre les communes à forte densité marocaine d'une part, la Seine, Paris et l'ensemble de la France d'autre part :

(8) La Conférence de l'Émigration tenue à Rome en 1924 donnait sa préférence au contrôle sanitaire de l'émigration au départ pour éviter à l'émigré tous les frais d'un rapatriement ou les ennuis d'un refoulement.

(9) Cf. Victor Storage, « L'Hygiène sociale et les Étrangers en France », (Thèse Doct. de Médecine, Paris 1926).

(10) Cf. Dr. Deligné : « Contribution à l'étude de la tuberculose au Maroc », Bull. de l'Inst. d'hygiène du Maroc, octobre-décembre 1934, p. 39.

(11) Cf. Marcel Moine : « Étiologie de la tuberculose », dans le n° 152 du Mouvement Sanitaire, Décembre 1936.

COMMUNE OU ARRONDISSEMENT	DENSITÉ au kmq.	POPULATION en 1931	MORTALITÉ GÉNÉRALE		MORTALITÉ tuberculeuse tout âge	% DÉCÈS tuberculeux de 20 à 39 ans
			Décès	Proportion (*)		
Paris	33.900	2.891.000	39.197	1.357	6.345	44.0
Asnières	13.300	63.654	798	1.250	145	50.3
Clichy	21.700	55.692	673	1.210	131	50.8
Gennevilliers	2.290	27.250	376	1.375	100	60.0
Arrondissement de Saint-Denis tout entier	6.840	1.169.697	16.551	1.420	2.846	45.3
Arrondissement de Sceaux tout entier	4.370	873.138	14.086	1.615	2.326	50.0
Seine	10.390	4.933.855	69.834	1.415	11.517	45.8
France	76	41.834.923	679.114	1.625	63.451	40.5

(*) Proportion pour 100.000 habitants.

L'état de choses pitoyable que relevait aux Grésillons la commission déléguée par la municipalité parisienne en 1927 s'est prolongé jusqu'en 1931.

En raison des nombreux retours au Maroc de 1931 à 1936 la situation semble meilleure aujourd'hui, bien qu'on puisse encore trouver des nids d'infection au milieu d'immeubles modernes et près de foyers magnifiques.

Quant aux *soins corporels*, les Marocains peuvent être classés ainsi : 1° les nouveaux venus : ils sont d'une propreté toute relative mais se mettent en peu de temps au courant des habitudes européennes quand ils sont jeunes ; 2° les jeunes (25 à 35 ans), émigrés depuis plusieurs années déjà : leurs employeurs leur reconnaissent de rares qualités de propreté et de correction ; dans les ateliers, les ouvriers français, et dans les équipes sportives, leurs camarades européens, acceptent sans difficulté de faire vestiaire avec eux ; 3° les vieux émigrés, ceux de la période 1920-1926 : ils sont souvent beaucoup moins propres, assez dépravés ou avarés, renfermés également parce que plus ou moins malades.

Lorsque la maladie oblige les Marocains à abandonner leur travail, ils s'adressent volontiers aux médecins de dispensaires, sauf pour la tuberculose qu'ils ne sentent ou ne veulent reconnaître qu'à la dernière limite, lorsqu'il est déjà trop tard. Ils sont infiniment plus sensibles qu'on imagine à la façon dont on les traite à cette occasion, et nous avons recueilli la confiance d'inutiles froissements qu'il eût été facile d'éviter, simplement en respectant leur qualité de malades et en tenant compte de leur particulière susceptibilité.

Leur confiance dans les procédés de leur pays pour guérir certains maux n'a cependant pas perdu grand terrain. On pratique ainsi la saignée à peu près dans toutes les communautés marocaines, en cachette, pour lutter contre les maux de tête...

b) La famille.

La question de la famille du Marocain en France soulève des problèmes d'ordre politique, social, juridique et même économique... On veut ici simplement analyser *les faits*.

Le premier fait, déjà relevé, est l'absence dans la métropole de femmes marocaines musulmanes ; à peine peut-on citer deux ou trois cas exceptionnels contredisant cette règle (12). Les statistiques officielles estimaient qu'en 1931 les pourcentages de femmes étrangères en France étaient les suivants par rapport aux hommes :

Anglaises : 56 % ; Belges : 47 % ; Italiennes : 42 % ; Portugaises : 14 % ; Chinoises : 7 % ; Africaines : 2 %. Ces Africaines, on l'a vu, étaient souvent des Européennes mariées à des Africains ou de rares Algériennes.

Il n'y a pas davantage en France de familles marocaines (le cas des juifs de Saint-Fons mis à part) ; on note tout au plus 2 ou 3 frères dans telle commune, plus rarement un père et un fils.

Par contre, il n'est pas rare de voir des *foyers mixtes* et des familles, parfois nombreuses, où le père est marocain et la mère française ou belge.

Tous les employeurs auxquels la question a été posée de savoir si certains Marocains de leur personnel avaient fondé une famille en France ont répondu par l'affirmative. Famille ne signifie pas mariage, les statistiques qui suivent le prouvent. Mais le Marocain qui se marie légalement sait se mettre à la hauteur des circonstances : nous avons toujours entendu parler de dragées dans cette occasion et on peut même à ce propos relever ce fait piquant cité par M. E. Dermen-

(12) Une Marocaine musulmane, domestique d'anciens fonctionnaires français du Maroc, dans la Loire ; une femme marocaine habitant la région parisienne avec son mari, ouvrier marocain. Certaines personnes ont cru découvrir des Marocaines dans la banlieue Nord-Ouest de Paris. L'enquête révèle qu'il s'agit de femmes de l'Irak que les Marocains appellent d'ailleurs « Baghdadiat » (femmes de Bagdad).

ghem (13) : « Un autre chleuh s'est marié l'année dernière. Il a loué 30 taxis pour conduire la noce à la mairie, a offert un repas monstre et a fait un cadeau d'une paire de souliers à chacun de ses invités ».

Ces « mariages » sont d'ailleurs, dans la majorité des cas, des régularisations de concubinage.

M. L. Massignon estimait en 1930 (14) que vingt Algériens seulement avaient amené leur femme kabyle en France, « 700 ont épousé légalement une Française, 5.000 vivent maritalement avec une Française ».

Aucune estimation n'a été faite jusqu'ici pour les Marocains. De notre enquête, nous avons pu tirer cependant deux éléments de la statistique qu'il faudra bien établir un jour, en étudiant longuement sur place la question à Gennevilliers, puis en procédant à une information détaillée à Saint-Étienne.

Saint-Étienne comptait, en mars-avril 1937, une vingtaine de Marocains mariés à des Françaises. 50 % de ces mariages réguliers étaient

demeurés stériles ; 5 ménages avaient ensemble 5 enfants, tandis que les 5 derniers en avaient 14 (5, 3, 2, 2 et 2). Une trentaine de Marocains de Saint-Étienne vivaient à cette date en concubinage avec des Européennes (28 Françaises, une Italienne, une Polonaise).

Le tableau suivant donne l'état matrimonial du Gennevilliers marocain et algérien au premier semestre 1936. Pour en simplifier la présentation, on a remplacé par des lettres de série les libellés suivants :

A : Nombre de femmes mariées régulièrement à des Marocains.

B : Nombre de femmes séparées vivant maritalement avec des Marocains.

C : Nombre de femmes divorcées vivant avec des Marocains.

D : Nombre de femmes veuves vivant avec des Marocains.

E : Nombre de femmes jamais mariées vivant maritalement avec des Marocains.

Le même ordre est observé pour les Algériens au tableau n° 2. Le nombre d'enfants issus de ces unions est indiqué dans la colonne de droite qui suit chaque catégorie.

(13) Cf. E. Dermenghem. La Grande Revue. Décembre 1934, page 300

(14) Cf. L. Massignon. Rev. des Et. Islamiques, 1930, page 168.

	FRANÇAISES	ENFANTS	BELGES	ENFANTS	AUTRES étrangères	ENFANTS
N° 1. Marocains						
A	21	32	7	13	{ 2 Italiens. 1 Allemand 1 Anglais.	» 4 »
B	6	1	»	»	»	»
C	8	9	2	0	»	»
D	7	5	1	0	»	»
E	55	27	5	5	{ 1 Portugais 1 Espagnol.	» »
N° 2. Algériens						
A	6	10	1	3	»	»
B	2	1	»	»	»	»
C	4	5	»	»	»	»
D	8	12	»	»	»	»
E	23	19	1	0	»	»

Totaux :

Mariages de Marocains avec des Européennes : 32 (enfants 49).

Concubinages de Marocains avec des Européennes : 86 (enfants 47).

Mariages d'Algériens avec des Européennes : 7 (enfants 13).

Concubinages d'Algériens avec des Européennes : 38 (enfants 37).

Les chiffres de ce tableau constituent une estimation minima pour les concubinages. Ils peuvent être considérés comme exacts pour les mariages.

Ils font apparaître, en ce qui concerne les Marocains, que la proportion des ménages mixtes à Gennevilliers est plus forte que partout ailleurs.

A Saint-Étienne la proportion était voisine de 8 % et c'est 8 % également que les réponses des industriels à notre enquête permettaient de considérer comme un pourcentage moyen (15). Ayant recensé à Gennevilliers, au premier semestre 1936, 848 Marocains, c'est sur eux seuls qu'a pu porter notre travail ; d'où il résulte que le pourcentage de Marocains en ménage mixte dans la commune est de 14 % environ.

S'il y a d'inévitables omissions dans notre recensement global, on peut admettre que la proportion de 14 % n'en est pas faussée ; ces omissions s'équilibrent avec celles de ménages mixtes irréguliers et clandestins.

Cette forte proportion de 14 % s'explique aisément si l'on tient compte de ce que la population marocaine de Gennevilliers a été beaucoup plus considérable. Ceux d'entre les Marocains qui se sont mariés avec des Européennes au moment de la prospérité sont restés dans la commune pendant la crise, tandis que beaucoup de non mariés rentraient au Maroc. En 1930, la

proportion des ménages mixtes était vraisemblablement voisine de 7 à 8 %. Sans augmentation sensible en valeur absolue, le nombre des ménages a pris une valeur relative double du seul fait de la diminution de moitié de la colonie marocaine.

Ainsi que le fait remarquer M. G. Mauco (16) : « C'est un fait qu'en France la population étrangère est d'autant plus stable que l'élément féminin s'y mêle davantage... Les femmes sont l'élément conservateur et stabilisateur qui fixe au sol nouveau les races déplacées ». Autant il est vrai que l'absence des femmes marocaines en France empêche une fixation durable de l'émigré, autant la création de ces ménages mixtes le stabilise, surtout s'il vient à avoir des enfants. Mais on aperçoit les multiples problèmes que pose cette stabilisation ; on a voulu simplement la chiffrer avec quelque précision pour pouvoir aborder de plain-pied, plus loin, l'examen de ses aspects politique, social et juridique.

(D'après l'ouvrage de J. Ray :
« Les Marocains en France », Sirey, éditeur, 1938).

(15) Cependant un chef du personnel qui les connaît bien estime que 20 % des Marocains de son usine vivent maritalement ou sont mariés avec des Européennes.

(16) Cf. G. Mauco, « Les étrangers en France, leur rôle dans l'activité économique » (A. Colin, 1932), p. 524.